

*The General Assembly**Authorizes the Secretary-General :*

1. To reimburse staff members for national income taxes paid by staff members in respect of payments received from the United Nations during 1949;

2. To withdraw funds from the Working Capital Fund for this purpose if such reimbursements are necessary in 1949.

*Hundred and fifty-ninth plenary meeting,
18 November 1948.*

240 (III). United Nations telecommunications system

The General Assembly

Approves in principle the establishment of a United Nations telecommunications system;

Reaffirms the United Nations position as an operating agency in the field of international telecommunications, and calls upon all Member Governments to support at all international telecommunications conferences the requirements of the United Nations for frequencies and services envisaged in the report of the Advisory Committee on United Nations Telecommunications (A/335);

Authorizes the Secretary-General to present to the General Assembly, at its regular session of 1950, such recommendations as he deems necessary to establish a United Nations telecommunications system.

*Hundred and fifty-ninth plenary meeting,
18 November 1948.*

241 (III). Transfer to the United Nations of the residual assets and activities of UNRRA (United Nations Relief and Rehabilitation Administration)

The General Assembly

Approves the agreement between the Secretary-General and the Director-General of UNRRA, relating to the transfer to the United Nations of the residual assets and activities of UNRRA, entered into on 27 September 1948 and contained in document A/665, which is annexed to the present resolution.

*Hundred and fifty-ninth plenary meeting,
18 November 1948.*

*L'Assemblée générale**Autorise le Secrétaire général :*

1. A rembourser aux membres du personnel le montant de l'impôt national sur le revenu versé par eux sur les sommes perçues de l'Organisation des Nations Unies pendant l'année 1949;

2. A prélever à cette fin des sommes sur le Fonds de roulement s'il y a lieu d'effectuer ces remboursements en 1949.

*Cent-cinquante-neuvième séance plénière,
le 18 novembre 1948.*

240 (III). Réseau de télécommunications de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale

Approuve en principe la création d'un réseau de télécommunications de l'Organisation des Nations Unies;

Affirme à nouveau la position d'agent d'exploitation occupée par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des télécommunications internationales, et invite les Gouvernements des États Membres à soutenir, dans toutes les conférences sur les télécommunications internationales, les demandes présentées par l'Organisation en vue de l'obtention des fréquences et des services envisagés dans le rapport du Comité consultatif en matière de télécommunications de l'Organisation des Nations Unies (A/335);

Autorise le Secrétaire général à présenter à l'Assemblée générale, à sa session ordinaire de 1950, les recommandations qu'il jugera indispensables à la création d'un réseau de télécommunications de l'Organisation des Nations Unies.

*Cent-cinquante-neuvième séance plénière,
le 18 novembre 1948.*

241 (III). Transfert à l'Organisation des Nations Unies du reliquat des avoirs et des activités de l'UNRRA (United Nations Relief and Rehabilitation Administration)

L'Assemblée générale

Approuve l'accord intervenu entre le Secrétaire général et le Directeur général de l'UNRRA à la date du 27 septembre 1948, contenu dans le document A/665 et concernant le transfert à l'Organisation des Nations Unies du reliquat des avoirs et des activités de l'UNRRA, lequel est publié en annexe à la présente résolution.

*Cent-cinquante-neuvième séance plénière,
le 18 novembre 1948.*